



DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes du Territoire De Lunéville
A Baccarat

SEANCE DU 31 OCTOBRE 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
78	49	49 + 13 pouvoirs
Date de convocation 24 octobre 2024		

L'an deux mille vingt-quatre, le trente et un octobre à vingt heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire, qui a eu lieu à la Salle des fêtes - 6 Place Richez Close - 54122 Azerailles, sous la présidence de **Jacques LAMBLIN, 1er Vice-Président**.

Présents : **Rose-Marie FALQUE, Martial BANNEROT, Yvette COUDRAY, Christian GEX, Bernard MICLO, Cédric PERRIN, Marie-Josèphe GEORGES, Catherine LOY, Fabien KREMER, Jean-Paul FRANCOIS, Florence DUPAYS, François GENAY, Philippe SCHAEFFER, Alain THIERY, Gérard FRANCOIS, Michel GRAVIER, Serge DESCLE, Gaël THIRION, Bernard GENAY, Hervé BERTRAND, Michel BOESCH, Ludovic CHAUMET, Pierre-Jean COURBEY, Joëlle DI SANGRO, Christian FLAVENOT, François FRASNIER, Pascal L'HUILLIER, Jacques LAMBLIN, Colette MANSUY, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Catherine PAILLARD, Benoît TALLOT, Caroline THOMAS, Thibault VALOIS, Edouard BABEL, Jean-Michel TRICOTEAUX, Jean-Luc DEMANGE, Matthieu SIGIEL, Alain FORTIER, Grégory GERARDOT, Bertrand SCHULTHEISS, Gérard RITZ, Dominique GEORGE, Dominique ROBERT, Dominique ALISON, Francine GARNIER, Isabelle PARISOT, Audrey FINANCE, Jacques PISTER.**

Absents : **Jocelyne CAREL, Bruno MINUTIELLO, Jacques DEWAELE, Marie-Lucie HENRY, Thierry BIET, Murielle GRIFFOUL, Stéphane DECUGIS, Etienne MAIRE, Christelle VIVOT, Ludvine GEANT, Jean-Marie LARDIN, Didier COLIN, Laurent KUREK, Michel JACQUOT, Christine L'HUILLIER, Alexandra HUGO, Marie VIROUX, Christine THOMAS, Ludwig MISCHLER.**

Représentés : **Claude BAILLY à Christian FLAVENOT, Gérard BARDOT à Jacques LAMBLIN, Barbara BERTOZZI-BIEVELOT à Pascal L'HUILLIER, Frédéric BREGEARD à Catherine PAILLARD, Anne-Marie DI MARINO à Thibault VALOIS, Valérie DIDIER à Colette MANSUY, Virginie GENOT à Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Jonathan HAUVILLER à Ludovic CHAUMET, Catherine LAURAIN à François FRASNIER, Laurie PÉRISSÉ à Benoît TALLOT, Frédéric PRIVET à Bertrand SCHULTHEISS, Pascal MARCHAL à Gérard FRANCOIS, Joël DONATIN à Philippe SCHAEFFER.**

Monsieur Alain FORTIER a été nommé secrétaire de séance.

Objet : GeMAPI - Demande de subvention pour des missions d'animation territoriale auprès de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rapporteur : M. François GENAY
N° de délibération : 2024_206

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
49	13	62	0	0	0

La Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (CCTLB), à travers sa compétence GeMAPI, mène des actions qui contribuent à l'atteinte des objectifs européens de bon état écologique et chimique des masses d'eau, traduits au sein du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Rhin-Meuse sur la période 2022-2027.

La reconquête et la préservation des milieux aquatiques, autrement dit les missions spécifiques à la compétence séable GeMA, sont des missions spécifiques menées par la collectivité, qui sont

inscrites au sein du Plan d'Action Opérationnel Territorialisé (PAOT) 2022-2027, établi par les services de la Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature (MISEN).

L'atteinte des objectifs environnementaux européens, nationaux et territoriaux, passe par la mise en œuvre de ces actions par les maîtres d'ouvrage locaux que sont les intercommunalités gemapiennes.

Vu la délibération n°2021/27 des instances de bassin, certaines missions d'animation territoriale sont éligibles à une aide au taux de référence de 50 %, dans le cadre de l'achèvement du 11^{ème} programme d'intervention révisé de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse et du 12^{ème} programme, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

Dans ce contexte et vu la délibération 2023-210 du 26 octobre 2023, il est proposé d'autoriser le Président à solliciter une nouvelle aide auprès de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse pour les missions d'animation territoriale GeMAPI au titre de l'année 2025, répondant aux enjeux environnementaux du 12^{ème} programme d'intervention et concourant à l'atteinte des objectifs du SDAGE 2022-2027.

Le Conseil communautaire, après avis du Bureau, à l'unanimité,

- Autorise le Président à solliciter un financement concernant les missions d'animation territoriale GeMAPI qui seront menées en 2025 auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, au taux d'aide de référence de 50 %.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Bruno MINUTIELLO, Président

Une signature numérique stylisée, composée de lignes fluides et entrecroisées, représentant le nom de Bruno Minutiello.

Bruno MINUTIELLO

Bruno MINUTIELLO
2024.11.05 22:35:21 +0100
Ref:7517167-11276401-1-D
Signature numérique
le Président